

APRES LA FORMATION

ANFH Picardie - TAF - copyright 2008



encadrement



agent

- *Soutenir l'implication personnelle du professionnel/stagiaire pour qu'il réinvestisse ses acquis de formation sur le terrain en vue de collaborer avec l'équipe pour définir un projet d'amélioration*

■ Définition de la condition

Réinvestir, c'est mettre en oeuvre sur le terrain professionnel ce que l'on a appris en formation.

Cela requiert de la part du professionnel/stagiaire d'accepter un changement de pensée, de comportement. Cela consiste pour lui à développer une nouvelle manière de procéder, de voir et au travers du transfert des acquis de la mettre en oeuvre au quotidien au sein du service, en étant convaincu qu'elle est plus efficace et plus adaptée que la précédente.

■ Justification de la condition

Pour conduire un changement au sein de l'équipe, il semble important que le professionnel/stagiaire puisse interpeller chaque personne de l'équipe sur les stéréotypes de leur fonctionnement (les procédures de routine par exemple). Il s'agit de provoquer un nouveau mode de réflexion pour les amener à réfléchir sur la nécessité de changer, d'utiliser de nouvelles manières de procéder sur le terrain dont il est porteur. Cette interpellation lorsqu'elle est mise en oeuvre permet d'obtenir une cohésion d'équipe. Pour cela, il est nécessaire qu'un cadre, qu'une organisation soit établie pour favoriser ces interpellations. Il s'agit de conditions nécessaires pour soutenir l'implication personnelle du professionnel/stagiaire.

■ Eléments favorisant la mise en oeuvre de la condition

Tout d'abord, soutenir l'implication c'est permettre au professionnel/stagiaire de s'appliquer pour soi-même les nouveaux acquis. Il s'agit de prendre confiance dans leur application, de les tester, d'une

certaine manière de les faire sien. D'où l'importance que l'équipe soutienne cette période d'essai. De cette manière, le professionnel/stagiaire s'approprie ses nouveaux acquis. Cette étape permet au professionnel de passer d'une compétence individuelle à une compétence collective :

La méthode d'application au sein de l'équipe doit être d'abord dans le partage de la formation autour d'une discussion et d'une prise de décision collégiale pour modifier les pratiques.

Les cadres médicaux et de santé peuvent être des personnes fédératrices et facilitatrices, pour favoriser l'implication personnelle du professionnel/stagiaire et la stratégie du changement qui l'accompagne. Cela nécessite une adhésion du médecin, du cadre de santé et du professionnel/stagiaire.

■ Moyens mis en oeuvre

Pour soutenir l'implication personnelle du professionnel/stagiaire plusieurs techniques peuvent être envisagées :

- Entretien avec le professionnel/stagiaire :
 - Les cadres peuvent recevoir le professionnel/stagiaire en entretien individuel afin de lui faire exprimer, décrire ses nouveaux acquis
 - Une discussion peut s'engager pour établir le degré d'utilité entre ces nouveaux acquis et les attentes du service. Cet ajustement prépare la mise en application plus aisément
- Réunion avec l'encadrement, l'équipe et le

professionnel/stagiaire ou de type management participatif avec l'ensemble de l'équipe.

- Elaboration d'une stratégie d'application des nouveaux acquis, en partenariat avec l'encadrement, les membres de l'équipe : mettre en œuvre un plan d'actions indiquant le moment de l'application, auprès de qui, avec quelles modalités de supervision ; discuter les avantages et les inconvénients de la nouvelle pratique ; planifier les échéances/les moyens de correction et les indicateurs d'évaluation du transfert des acquis de formation

L'ensemble de ces techniques vise l'implication du professionnel/stagiaire et celle de l'équipe puisque les décisions concernant l'application sont prises collégalement. Ce processus permet d'élaborer en équipe un projet d'évolution de la performance individuelle et collective.